

Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ?



Le **risque** est une notion essentielle en sciences sociales, car les agents prennent des décisions qui engagent l'avenir et que celui-ci n'est jamais certain.

Les principaux **risques économiques et sociaux** affectent la situation financière des individus ou de leur famille : maladie, perte d'emploi, vieillesse. Des **événements accidentels** peuvent également affecter la situation financière des individus.

Les attitudes face au risque

▶▶ L'attitude des individus face au risque est dominée par l'**aversion au risque** qui incite à faire les choix peu risqués. Cette aversion varie selon la situation de chacun (charges de famille, niveau de revenu et de patrimoine). Elle peut aussi dépendre de la personnalité des individus.

▶▶ La **gestion des risques** se traduit souvent par une **réglementation des comportements** à risque par les pouvoirs publics, dans une démarche de **prévention**. Cette intervention est rendue nécessaire par la sous-estimation de certains risques par les agents et par leur forte **préférence pour le présent**. Mais ces réglementations **réduisent les libertés individuelles**, de même que l'obligation d'assurance.

▶▶ L'**assurance** modifie les **comportements** mais cette modification est ambiguë. Ainsi, garantir un revenu en cas de perte d'emploi incite à prendre le risque de monter son entreprise ou de chercher un autre emploi. Mais cette garantie de revenu ne peut pas être trop élevée sans susciter des comportements de maintien volontaire au chômage. La prise en charge de l'**aléa moral** par les assurances peut aussi inciter à l'imprudence ou à la négligence.

La protection contre les risques

▶▶ Elle passe d'abord par la **propriété**, une partie du patrimoine pouvant être vendue pour compenser une diminution de revenu ou assumer une dépense imprévue.

▶▶ Une autre solution est la **mutualisation des risques** c'est à dire leur partage, qui peut se faire dans le cadre d'une communauté, telle que la famille ou le voisinage ou être organisée par une entreprise d'assurance.

▶▶ Les **assureurs prennent en charge un risque** et calculent la probabilité qu'il survienne afin de fixer le montant de la prime que devra verser l'assuré. Ils doivent **diversifier les risques** qu'ils assurent pour éviter que ces risques ne se réalisent tous en même temps.

▶▶ L'État a souvent jugé nécessaire de rendre l'**assurance obligatoire**, du fait de la forte **préférence pour le présent** des agents, qui les pousse à accorder une faible importance aux risques localisés dans le futur. Il est également nécessaire de pouvoir indemniser les victimes d'accident dans toutes les circonstances, ce qui suppose que l'assureur puisse se substituer au responsable de l'accident.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

1. Expliquer la diversité des attitudes face au risque.
2. Connaître les façons dont peut se faire la mutualisation des risques.
3. Distinguer la protection sociale de l'assurance classique.

NOTIONS

Aléa moral : Augmentation de la prise de risque d'agents lorsqu'ils sont protégés du risque.

Assistance : L'assistance consiste en prestations sous condition de ressources mais sans condition de cotisation (elles sont dites « non contributives »).

Assurance : L'assurance, au contraire, consiste en prestations qui sont la contrepartie d'une cotisation (elles sont « contributives »).

Assurance sociale : Système généralisé d'indemnisation des risques sociaux organisé par l'État. C'est l'un des modes d'organisation de la protection sociale.

Aversion au risque : Comportement des agents qui accordent une grande importance à la possibilité qu'un risque se réalise.

Conduite à risque : Situation dans laquelle un individu se met en danger.

Diversification : Recherche d'une variété de placements ou d'activités visant à éviter que trop de risques se réalisent en même temps.

Mutualisation : Partage d'un risque, les membres d'un groupe compensant les pertes subies par l'un d'entre eux lors de la concrétisation d'un risque.

■ La protection sociale

► L'obligation d'assurance laisse un problème en suspens, qui est le **manque de moyens financiers des plus pauvres**. En outre, il est difficile d'assurer les risques les plus lourds. Se développe donc à partir du XIX^e siècle un **État social**, qui protège contre certains **risques sociaux**, réalise une certaine solidarité sociale et redistribue les revenus.

► Selon les pays, cet État social utilise des formes variées :

- un **système d'assurances sociales** des travailleurs et de leur famille **financé par des cotisations assises sur les salaires**. Les principes de l'assurance sociale diffèrent radicalement de ceux de l'assurance privée : alors que les primes d'assurance dépendent des risques, ils dépendent des moyens financiers de l'assuré dans l'assurance sociale ;

- un **système d'assistance financé par l'impôt et centré sur les plus pauvres**, afin que chacun ait accès à un revenu ou à un ensemble de soins minimum ;

- des **prestations universelles**, accordées à tous et financées par l'impôt, dans une logique de réduction de l'inégalité des revenus.

Chaque système de **protection sociale** national mêle ces trois formes. Le système français est dominé par les assurances sociales.

Préférence pour le présent :

Faible importance accordée aux gains et aux pertes situées dans l'avenir.

Prestation universelle :

Prestation sociale accordée à tous sur la base de la citoyenneté, sans condition de ressource ni de cotisation.

Protection sociale :

Ensemble constitué par la sécurité sociale, l'assurance chômage, les assurances sociales complémentaires et l'aide sociale des administrations. Il protège de certains risques, selon le principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

Risque social :

Possibilité que survienne un événement affectant négativement la situation économique ou sociale d'un individu.

